



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET DU PRÉFET

DIRECTION DES SÉCURITÉS

BUREAU DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ CIVILE

Récépissé de déclaration d'enseignement du secourisme

- VU le code de la sécurité intérieure notamment l'article R. 726-11,
- VU l'arrêté du 17 juin 2024 relatif à l'habilitation pour la formation aux premiers secours,
- VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant habilitation de fédération française d'études et de sports sous-marins pour la formation aux premiers secours (FFESSM),
- VU la déclaration d'enseignement du secourisme déposée le 29 mars 2026 par CODEP FFESSM du Haut-Rhin pour la formation aux premiers secours.

Je soussignée Amel AGHARMIOU, adjointe au chef du Bureau de Défense et Sécurité Civile à la préfecture du Haut-Rhin accuse réception d'un dossier de déclaration conforme pour l'enseignement du secourisme dans le département par CODEP FFESSM du Haut-Rhin en application de l'arrêté de 2ème référence.

CODEP FFESSM du Haut-Rhin peut dispenser les formations qui lui sont confiées au sein du département du Haut-Rhin à compter de ce jour.

Fait à Colmar, le 30 mars 2026

Pour le Préfet et la Délégation
Amel AGHARMIOU
Bureau de Défense et Sécurité Civile
Amel AGHARMIOU